

REGLEMENT (UE) 2016/425 du 9 mars 2016 – Annexe III – Point b

Relatif aux équipement de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil

Le responsable de la mise sur le marché,

Legallais, 7 rue d'Atalante - 14200 Hérouville-Saint-Clair - France(France),

Déclare que l'Equipement de Protection Individuelle neuf (ou considéré comme neuf) décrit ci-après :

Lunettes LERINS

- référence(s) 637189

sont conformes aux dispositions des normes EN 166 :2001 et EN 170

développée par CERTOTTICA, Istituto Italiano per la Certificazione dei prodotti Ottici Scarl, Zona industrial Villanova, I – 32013 Longarone BL

(organisme notifié n°0530)

Le 11/07/2018,

Nom

Prévostat Sylvie,

Signature

